



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

Le DSAS prend acte du rapport sur le bloc opératoire des eHnv et des décisions de la direction de l'hôpital

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a pris connaissance du rapport d'audit qu'il a initié dans le cadre de la réorganisation du bloc opératoire de l'ensemble hospitalier du Nord vaudois (eHnv). Lors de sa supervision, l'auditeur a pu vérifier que la sécurité des patients est garantie au sein de l'hôpital. Le DSAS a également pris acte des décisions arrêtées sur la base du rapport par la direction générale de l'hôpital. Leur mise en œuvre sera suivie de près par le département, avec à nouveau le constant souci de garantir la sécurité des patients.

L'Etat de Vaud a mandaté en janvier dernier le Professeur François Clergue pour superviser la réorganisation du bloc opératoire de l'hôpital d'Yverdon-les-Bains. Le Prof. Clergue a réalisé son mandat en partenariat avec le personnel des eHnv. Le DSAS salue la qualité de ce travail et remercie tout le personnel des eHnv pour son ouverture et sa coopération.

Au regard des résultats de l'audit, il apparaît que la crise survenue début 2014 au bloc opératoire témoigne avant tout d'une crise de croissance d'un hôpital en mutation. Si l'hôpital d'Yverdon dispose d'atouts importants, et notamment d'une grande qualité de ses équipes de chirurgie, d'anesthésie et des équipes soignantes du bloc, des problèmes organisationnels et relationnels y ont toutefois provoqué des tensions qui demandent à être résolues au plus vite. Cela étant, le professeur Clergue a pu confirmer tout au long de son mandat et de ses contacts avec le DSAS que la sécurité des patients a pu être garantie au sein de l'hôpital.

Le DSAS a pris connaissance des décisions adoptées par la direction générale des eHnv sur la base du rapport, qui reprennent les propositions issues du rapport du Prof. Clergue, avec des changements apportés dans les trois secteurs où des défaillances organisationnelles ont été observées (anesthésie, bloc opératoire et direction). Le détail des décisions prises a été communiqué ce jour même par les eHnv.

Le DSAS espère que les décisions prises permettront rapidement aux professionnels qui composent les équipes du bloc opératoire de travailler en toute sérénité. Il suivra de près leur mise en œuvre, avec un souci constant que la sécurité des patients soit garantie.

Le rapport est disponible à l'adresse : www.vd.ch/sante.

Bureau d'information et de communication

Lausanne, le 7 mai 2015

Renseignements : DSAS, Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat, 021 316 50 04, Jean-Paul Jeanneret, chef de service adjoint SSP, 021 316 42 02